



## Maternité

### Bienvenue à la maternité,

Vous avez choisi de faire confiance à notre maternité pour la naissance de votre enfant et nous vous en remercions.

Pour vous permettre de vivre pleinement ces moments riches en émotions, nous vous offrons la possibilité de rester auprès de la maman et du bébé tout au long du séjour en maternité.

Afin que votre séjour se déroule dans les meilleures conditions, nous vous invitons à prendre connaissance de la charte suivante et à nous la retourner signée.\*

## Charte de l'accompagnant en maternité

- Seul le co-parent est autorisé à séjourner à la maternité.
- Afin de préparer votre arrivée, nous vous demandons de formuler votre demande en fin de grossesse. La possibilité de séjourner à la maternité est soumise à la disponibilité des chambres équipées. Si toutefois aucune chambre n'était disponible à votre arrivée, aucun changement de chambre ne pourra se faire au cours du séjour et ce pour des raisons d'organisation.
- Un oreiller, ainsi qu'un lot de draps et couvertures vous seront fournis pour l'ensemble du séjour. Cependant, vous pouvez tout à fait prévoir votre propre nécessaire de couchage. Les serviettes de toilette ne sont pas fournies.
- Au cours du séjour, pour permettre le bon déroulement des soins, nous vous demandons :
  - de garder jour et nuit une tenue vestimentaire correcte en chambre et lors des déplacements dans le service ;
  - de ne pas sortir de la chambre entre 22h et 7h du matin (pour des raisons de sécurité et de respect des autres familles) ;
  - de ranger le lit au plus tard au moment du service du petit déjeuner (approximativement 7h45) ;
  - de vous conformer autant que possible aux horaires de repas. Pour des raisons de sécurité alimentaire, il n'est pas possible de faire réchauffer un repas déjà servi.
  - de respecter le travail du personnel. Lors du nettoyage des chambres, il pourra vous être demandé de sortir de celle-ci.

\* La signature de la présente charte vous engage pour l'intégralité du séjour.



- Afin de favoriser les liens parents-bébé et l'allaitement, la proximité du bébé avec ses parents sera privilégiée. Ainsi, il ne sera pas possible de confier le bébé à la pouponnière la nuit.
- Le lit accompagnant pour une nuit vous est proposé au tarif de 40€\*, petit-déjeuner compris facturé en fin de séjour. Le lit accompagnant entraîne automatiquement la facturation d'une chambre seule.  
Vous pouvez emmener un repas froid ou commander un repas du service au prix unitaire de 12,60€. Cette prestation sera facturée avec le séjour de la patiente.  
Les repas sont à commander :
  - la veille pour le déjeuner du lendemain,
  - avant 12h pour le dîner.Certaines mutuelles peuvent prendre en charge ces prestations.

Je soussigné(e) M.\* - Mme\* .....  
accompagnant Mme ..... m'engage à  
respecter les principes ci-dessus. J'ai bien compris que tout manquement à ces engagements  
pourra entraîner la fin de la prestation d'hébergement.

Sainte Foy-lès-Lyon, le ..... Signature :